

La nouvelle réforme des études de santé entre en application à partir de cette rentrée 2020.

La première année commune aux études de santé (PACES) et le *numerus clausus* sont supprimés. Désormais, deux voies sont proposées en première année aux étudiants souhaitant accéder aux études de santé (MMOP : médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie) :

- un parcours spécifique « accès santé » (PASS) ou
- une licence avec option « accès santé » (L.AS).

Les candidats aux instituts de formation en masso-kinésithérapie (IFMK) doivent également valider une première année : PASS ou L.AS, mais aussi biologie ou STAPS.

Chaque université fixe le nombre d'étudiants admis en deuxième année dans les différentes filières de santé. La candidature est soumise à validation de la première année PASS ou L.AS (60 ECTS). Si le candidat n'est pas admis dans une filière de santé à l'issue de sa première année, il poursuit en deuxième année de licence et pourra postuler une deuxième fois aux études de santé après validation d'une année supplémentaire (60 ECTS).

Pour accompagner cette première année en PASS ou L.AS, retrouvez en libre accès en Bibliothèque pour tous, Salle C, [les manuels récemment parus](#) adaptés au nouveau programme. L'offre s'enrichira au fur et à mesure des nouvelles publications.

Vous pourrez également consulter en salle C de nombreux [manuels d'anatomie et de physiologie](#) disponibles en libre accès sous les cotes 611 à 612.

Où ?

Bibliothèque pour tous, Salle C, Libre accès en sciences médicales, sciences biologiques, physique et chimie.

Du mardi au samedi (10h-19h*) et le dimanche (13h-19h). Gratuit dès 17h.

À la suite des annonces du président de la République du mercredi 28 octobre, les sites de la BnF seront fermés au public à compter du 30 octobre 2020. L'ensemble des équipes travaille sur une augmentation des offres à distance. Nous vous informerons au plus vite de la mise en place de ces dernières (<https://www.bnf.fr/fr>)